

L'an deux mille vingt, le 24 septembre à 18h00, le conseil communautaire de l'Agglo Pays d'Issoire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire dans la salle polyvalente à Brassac-les-Mines (63570), sous la présidence de Monsieur Bertrand BARRAUD, Président.

Objet : Avenant financier 2020 relatif au contrat de ruralité 2017-2020 avec l'État

Date de convocation : 18 septembre 2020

Date d'affichage du compte-rendu : 1^{er} octobre 2020

Secrétaire de séance : Pierre SERRA

Rapporteur : Florence DUBESSY

Nombre de conseillers

En exercice : 120

Présents : 108

- Titulaires : 102

- Suppléants : 6

Absents ayant donné pouvoir : 8

Absents excusés : 4

Votants : 116

PRESENTS AVEC VOIX DELIBERATIVE : (108)

AIGOUY Thierry
ALBARET Christophe
PELISSIER Didier (S)
ARCHIMBAUD Guy
ARNAULT Lionel
MERCIER Pascal (S)
BARDY André
BARRAUD Bertrand
BARTHOMEUF Serge
BASTIEN Gérard

BERTHELOT Pascal
BESSEYRE Fabien
BESSON Jean-Louis
BŒUF Nicole
BOISTARD Philippe
BOURG François

BRUN Pascale
BRUNEL Séverine
BRUNETTI Graziella
CHABAUD Christelle
CHABRILLAT Frédéric
CHALLET Vincent
SERMAGE André (S)
CHASSANG Jean-Pierre
COLLET Jean-Pierre
CORRE Jean-Marie
CORREIA Emmanuel
COSTE Yves
COSTON David
COSTON Marie
COUDUN Valérie
CREGUT François
CROZE Yves-Serge
DABERT Jean-Claude
DENAIVES Catherine

DESVIGNES Jean

DUBESSY Florence
DUBOST Philippe
DUTHEIL Nathalie
FANJUL José
FERRARIS Nathalie
FERREIRA Fernando
FOUCAULT Marie-Françoise
MAISONNEUVE Alain (S)
GARNAVAULT Philippe
GAUDRIAULT Damien
GILBERT Odile
GONTHIER Emmanuel
GOUSSARD Bérengère

GREGOIRE Nathalie
GUILLAUME Julien
HERBST Nadine
HOSMALIN Marc
JAFFEUX Ophélie
JAFFEUX Sébastien
JAMON Marc (voix consultative)
JEANMOUGIN Isabelle
KINDT Patrick
LABUSSIÈRE Jean-Marc
LAGARDE Maguy
LAMOUREUX Jean-François
LAVILLE Philippe
LE MARREC Laurys
LEGENDRE Denis
LENEGRE Jean-Louis
LEROY Véronique
LIGNIERE Frédéric
LIVET Bertrand

MAHINC Didier
MALORON Annie
MARIANY Marie-Line
MASSARDIER Marie-Laure
MEALLET Roger-Jean
MERLEN Bernard
METEIGNIER Stéphane

MONTMORY Dominique

NICOLLET Michel
NUÑEZ-ORTIN Aurélie
PAGESSE Pierre
PELISSIER Patrick
LEBAIN Jehanne (S)
PEREIRA-MAURIAT Christine
PETELH Sandra
PILLON Stéphane

PRADIER Laurent
PRUNIER Jean-Pierre
PUECH David
RAVEL Pierre
RKINA Mohammed
GOMEZ Jean-Marc (S)

ROUX Bernard
RYCKEBOER Christian
SABATIER Gilles

SAUVANT Jean-Pierre

SCHUMACHER Emilie
SERRA Pierre
SUIDUREAU Carine
SUTY Lionel
TEZENAS Olivier
THERME Jacques
THEVENET Emilie
TINET Georges
TOURLONIAS Vincent
TREHIN Anne-Marie
TRILLEAUD Eric
VARISCHETTI Martine
VEZON Christophe
WALTER Christian
ZANIN Nathalie

ABSENTS REPRESENTES (SUPPLEANTS) : (6) ANGLARET Sylviane (PELISSIER Didier) ; BARBET Laurent (MERCIER Pascal) ; CHANIMBAUD Lionel (SERMAGE André) ; FRADIN Guy (MAISONNEUVE Alain) ; PELLEGRINELLI Christophe (LEBAIN Jehanne) ; ROCHE Roger (GOMEZ Jean-Marc) ;

ABSENTS AYANT DONNE POUVOIR : (8) ADMIRAT Nadine à KINDT Patrick ; BERNARD Jean-Paul à RAVEL Pierre ; BRONNER Ulrich à PETEILH Sandra ; DESCOUTEIX-GENILLIER Juliette à BŒUF Nicole ; LLONG Lucie à MEALLET Roger-Jean ; MOREL Jacques à LENEGRE Jean-Louis ; POJOLAT Marie à PILLON Stéphane ; SALVINI Luc à VARISCHETTI Martine ;

ABSENTS EXCUSES : (4) DRUELLE Jean-Claude ; GOYON Guy ; ROCHETTE Christophe ; SAUX Marie-Pierre ;

*

LE RAPPORTEUR DONNE LECTURE DU RAPPORT SUIVANT

À partir d'une volonté exprimée par les élus de l'Agglo Pays d'Issoire, un contrat de ruralité a été signé entre l'État et l'Agglo Pays d'Issoire. Ce contrat permet de mobiliser une enveloppe d'État au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR 2020) ou de la dotation de soutien à l'investissement local (DSIL 2020), et de tous les autres fonds d'État spécifiques (ex : Fonds d'État dédié au logement ou à l'environnement).

En tant qu'accord-cadre pluriannuel, le contrat de ruralité accompagne la mise en œuvre d'un projet de territoire à l'échelle du bassin de 2017 à 2020. Il fédère l'ensemble des acteurs institutionnels publics amenés à porter ou à soutenir des actions permettant la réalisation de ce projet, et il s'inscrit en cohérence avec les stratégies et les outils d'intervention des parties prenantes. Le contrat décline des objectifs et un plan d'actions sur des thématiques prioritaires.

La liste des actions à maîtrise d'ouvrage de l'Agglo Pays d'Issoire à engager pour l'année 2020 au titre de ce contrat et validée par l'État doit faire l'objet d'un avenant. Elle pourra être complétée par la liste des actions à maîtrise d'ouvrage communale proposée par l'État appelant notamment de la DETR 2020 et du DSIL 2020.

Au titre de l'année budgétaire 2020, sur la base des actions programmées, les crédits appelés s'élèvent ainsi à :

Axes	PLAN D' ACTIONS PAR THÉMATIQUE	Echéance pressentie	Maître Ouvrage pressenti	Approche financière en € HT	Part MO	Part État CONTRAT RURALITÉ	Part autre financeurs en €
1	Mise en œuvre d'une ingénierie au service des communes						
2020	Bassin de Rétention sur le PIT Lavour - La Béchade	2020	Agglo	500 000	350.000	150 000 DETR 2020	0
2020	Centre technique communautaire, à Champeix	2020	Agglo	800 000	490 000	160 000 DSIL 2020 150 000 DETR 2020	0
2	Finalisation du maillage enfance-jeunesse						

2020	Pôle Enfance Jeunesse Champeix	2020	Agglo	1 325 000	428 367	331 250 DSIL 2020	565 383
3	Une offre culturelle et sportive pour tous et partout						
2020	Qualification du centre aqualudique	2020	Agglo	500 000	106 750	100 000 DSIL 2020 150 000 DETR 2020	143 250
4	Maisons des services aux publics (MSP) et accès aux soins						
5	Attractivité renforcée : bourgs-centres & villages						
6	Booster l'économie						
2020	Aménagement de la ZA de sainte Agnès du Broc	2020	Agglo	660 300	510 300	150 000 DETR 2020	0
7	Transition écologique et énergétique						
8	Répondre au besoin de mobilité						

ENTENDU le rapport de présentation ;

*

CADRE REGLEMENTAIRE

VU le code général des collectivités territoriales ;

VU l'arrêté préfectoral n° 16-02779 en date du 6 décembre 2016 relatif à la création de la communauté d'agglomération « Agglo Pays d'Issoire » ;

VU la délibération n° 2017-03-18 de l'Agglo Pays d'Issoire en date du 6 mars 2017 portant sur la conclusion du contrat de ruralité 2017-2020 avec l'Etat ;

VU la délibération n° 2018-03-26 de l'Agglo Pays d'Issoire en date du 26 juin 2018 portant sur la conclusion de l'avenant financier 2018 du contrat de ruralité 2017-2020 avec l'Etat ;

VU la délibération n° 2019-01-05 de l'Agglo Pays d'Issoire en date du 21 février 2019 portant sur la conclusion de l'avenant financier 2019 du contrat de ruralité 2017-2020 avec l'Etat ;

VU la délibération n° 2019-04-11 de l'Agglo Pays d'Issoire en date du 26 septembre 2019 portant sur la modification de l'avenant financier 2019 du contrat de ruralité 2017-2020 avec l'Etat ;

VU la délibération n° 2020/02/01-AJ de l'Agglo Pays d'Issoire en date du 16 juillet 2020 relative à l'installation du conseil communautaire et à l'élection de Monsieur Bertrand BARRAUD, Président de l'Agglo Pays d'Issoire ;

VU le Contrat Ruralité 2017-2020 conclu entre l'Etat et l'Agglo Pays d'Issoire le 17 mars 2017 en présence de Monsieur le Premier Ministre Bernard CAZENEUVE ainsi que ses avenants financiers 2017, 2018 et 2019 ;

CONSIDÉRANT que pour la commune d'Esteil une délégation spéciale a été mise en place par le préfet faute de candidat aux élections municipales ;

CONSIDÉRANT que dans le cadre de la délégation spéciale mise en place pour la commune d'Esteil, le Président de cette délégation ne peut avoir voix délibérative et qu'à ce titre le conseil communautaire de l'Agglo Pays d'Issoire comprend 120 délégués au lieu de 121 initialement ;

*

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, APRES EN AVOIR DELIBERE, DECIDE A L'UNANIMITE :

Votants : 116

- Pour : 116
- Contre : 0
- Abstentions : 0

- De valider l'avenant financier 2020 relatif au Contrat de ruralité avec l'État correspondant aux actions à la maîtrise d'ouvrage de l'Agglo Pays d'Issoire, tel qu'il est présenté ci-dessus ;
- D'autoriser Monsieur le Président à signer tout avenant conventionnant l'Agglo Pays d'Issoire et l'État au titre du Contrat de ruralité et de son avenant financier 2020, ainsi que les avenants pouvant intervenir après une réaffectation des parties des crédits non consommés, par les maîtrises d'ouvrage communales.

*

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus

Au registre sont les signatures
Pour copie conforme :
Le Président,
Bertrand BARRAUD



Publié et certifié exécutoire
Issoire, le 01 / 10 / 2020

Transmis à la Sous-Préfecture d'Issoire le 01 / 10 / 2020